

BACCALAURÉAT 2021 ET 2022, RIEN NE VA !

Le ministre doit retirer ses projets de décrets instituant le contrôle continu et pris au motif de « l'état d'urgence sanitaire » !

Reprenons les dispositions gouvernementales : le 23 mars 2020 était publiée la première loi « d'état d'urgence sanitaire » qui a ensuite été prorogé jusqu'au 10 juillet. Cet état d'urgence, présenté comme étant une mesure devant être « exceptionnelle » et permettant de faire face à l'épidémie de Covid, a été de nouveau mis en place à partir du 14 octobre et ensuite prorogé jusqu'au 16 février 2021.

L'état d'urgence devient permanent. L'« état d'urgence », octroie au seul Premier ministre des pouvoirs étendus avec la restriction de certaines libertés (d'aller et venir, de se réunir, de se rassembler, de manifester). Le Comité Confédéral National de la Confédération Générale du Travail FO des 23 et 24 septembre soulignait : « Le CCN constate à cet égard que les dispositions sanitaires sont systématiquement utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives. Le CCN affirme que le droit de réunion et de manifester en sont un élément essentiel que FO défendra, comme elle l'a toujours fait, en toutes circonstances. ». En décembre, en pleine mobilisation contre la loi sécurité globale, le gouvernement a publié des décrets permettant le fichage notamment des militants syndicaux.

L'état d'urgence a permis au gouvernement de multiplier les ordonnances pendant les vacances solaires y compris sur le fonctionnement de la Fonction publique, de l'École, pour achever sa contre-réforme du baccalauréat, du lycée et de Parcoursup.

Au pied du sapin, l'ordonnance du 24 décembre prise au motif de l'état d'urgence, et maintenant les décrets et arrêtés au Conseil Supérieur de l'Éducation du 7 janvier, pour détruire le baccalauréat et instituer le contrôle continu pour 2021 et ... 2022 !

Le ministre Blanquer s'est saisi du covid et présente ses projets de décrets poursuivant le contrôle continu local en lieu et place des épreuves nationales, ponctuelles, terminales et anonymes. L'ordonnance du 24 décembre prévoit que les épreuves du baccalauréat peuvent subir des modifications portant « sur leur na-

ture, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation [...] ». En application de cette ordonnance, le ministre prévoit ni plus ni moins que de modifier les épreuves de 2021 et 2022 pour les épreuves E3C, E2C et E1C, le tout en contrôle continu. Le 7 janvier le ministère a reconnu qu'il devrait communiquer non pas dans les 15 jours avant les examens mais en janvier.

Pour affirmer notre rejet d'une politique qui remet en cause l'instruction et les diplômes : préparer la grève du 26 janvier à l'appel de l'intersyndicale FNEC FP-FO, FSU, CGT éducation, SUD, SNALC et SNCL-FAEN et ses suites contre les décisions ministérielles et pour la satisfaction de toutes les revendications urgentes :

Malgré plus de 40 000 élèves en plus, le ministre supprime 1 800 postes d'enseignants dans les lycées et collèges. Les comités techniques académiques se réunissent, les personnels sont furieux car les DHG en heures postes vont baisser et il leur faudrait accepter encore davantage d'heures supplémentaires années et supporter davantage de compléments de service. L'an passé, avec 22 000 élèves en plus, 440 postes ont été supprimés : le ministre accélère sa politique partout.

Le SNFOLC, comme l'intersyndicale FNEC FP-FO, FSU, CGT éducation, Sud, SNALC et SNCL, appelle « les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. ». Le SNFOLC appelle les personnels à se rassembler pour préparer la grève et envisager ses suites, préciser les revendications, lister les besoins, discuter et décider des initiatives à prendre pour obtenir satisfaction. Un préavis de grève déposé par la FNEC FP-FO dès le 4 janvier 2021. Le SNFOLC vient de s'adresser au SNES, à la CGT éducation, à Sud Éducation, au SNCL-FAEN et au SNALC contre le contrôle continu érigé en règle pour le baccalauréat et pour le retrait de ses projets de décrets.



Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir en Assemblée Générales pour préparer la grève du 26 à l'appel de la FSU, FNEC FP-FO, CGT, SUD, SNCL, SNALC et pour envisager ses suites, préciser toutes les revendications et lister tous les besoins, discuter et décider des initiatives à prendre pour obtenir satisfaction. Des dizaines d'intersyndicales départementales se tiennent pour exiger, dans l'action commune, le retrait des plans gouvernementaux.